



**AG2R LA MONDIALE**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 janvier 2018

### **73 M€ DE CERTIFICATS MUTUALISTES ÉMIS DEPUIS FIN 2016 ET LANCEMENT D'UNE SECONDE ÉMISSION DE 150 M€**

AG2R LA MONDIALE a débuté l'émission de certificats mutualistes dans 6 « territoires pilotes » en octobre 2016 puis a déployé leur souscription au niveau national en janvier 2017. **Le montant des certificats mutualistes émis au terme de cette première opération, clôturée le 20 décembre 2017, s'élève à 73 M€.**

**Une seconde émission, d'un montant maximal de 150 M€ sur 24 mois, a été lancée le 20 décembre 2017.** SGAM AG2R LA MONDIALE a obtenu l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 29 septembre 2017, de son Assemblée générale le 30 novembre 2017 et le visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20 décembre 2017\*.

Ces certificats, d'une valeur nominale de 10€, étaient proposés jusqu'à fin 2017 aux :

- sociétaires et assurés de La Mondiale et de ses filiales,
- adhérents et participants d'AG2R Réunica Prévoyance et assurés de sa filiale Prima.

Avec la création de SGAPS AG2R LA MONDIALE au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et son affiliation à SGAM AG2R LA MONDIALE aux côtés de La Mondiale, **la possibilité de souscription est étendue depuis cette date à l'ensemble des assurés des entités membres du périmètre de la Sgam devenue prudentielle**, à savoir :

- La Mondiale et ses filiales : La Mondiale Partenaire, La Mondiale Europartner et ARIAL CNP ASSURANCES ;
- Les entités du Groupe qui sont entrées dans le périmètre de SGAPS AG2R LA MONDIALE et lui sont affiliées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :
  - AG2R Réunica Prévoyance et sa filiale Prima ;
  - AG.Mut ;
  - La Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ) ;
  - La Mutuelle interprofessionnelle Antilles Guyane (Miag) ;
  - Réunica Mutuelle ;
  - TERRITORIA MUTUELLE ;
  - VIASANTÉ Mutuelle.

**Pour André Renaudin, Directeur général :** « Notre première émission de certificats mutualistes est un beau succès qui confirme la confiance accordée par nos assurés, nos sociétaires et nos adhérents. Les certificats mutualistes constituent un outil de financement, complémentaire à l'émission de dette subordonnée, qui s'inscrit dans notre programme de renforcement continu de la solvabilité de SGAM AG2R LA MONDIALE et de la solidité financière du Groupe. »

\* Le prospectus de base (visa AMF n°17-647 du 20 décembre 2017) est disponible sur le site [www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr), dans la rubrique « résultats financiers », ainsi que sur le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Il convient de se reporter notamment à la rubrique « Facteurs de risque ».



## AG2R LA MONDIALE

La rémunération des certificats mutualistes pour l'année 2016 était de 3,10%\*. Au titre de l'année 2017, elle sera fixée par l'Assemblée générale de SGAM AG2R LA MONDIALE qui se réunira en mai 2018.

### **Rappel :**

Les certificats mutualistes sont des titres perpétuels créés par la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, dite « Loi Hamon », pour les organismes d'assurance mutualistes ou paritaires.

AG2R LA MONDIALE, au travers de sa Sgam, a été le premier Groupe de protection sociale à émettre ce titre.

Ils peuvent être souscrits en agence ou auprès des conseillers commerciaux du Groupe.

L'investissement minimum est de 500 €.

L'investissement maximum est de 10% du patrimoine financier du foyer fiscal de l'assuré, dans la limite de 15 000 €, sauf dérogation explicite et documentée (jusqu'à 70 000 €).

*\* hors fiscalité et prélèvements sociaux.*

### **À propos d'AG2R LA MONDIALE :**

AG2R LA MONDIALE, 1<sup>er</sup> groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale en France, propose une gamme complète de produits et de services en retraite, épargne, prévoyance et santé. Acteur de référence en assurance de la personne présent sur tous les territoires, le Groupe assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite.

Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. Le Groupe consacre chaque année plus de 100 millions d'euros pour aider les personnes fragilisées et soutenir des initiatives individuelles et collectives dans le domaine du logement, de la prévention santé et de l'aide aux aidants.

Suivez l'actualité du Groupe : [www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr) / Twitter : @AG2R LA MONDIALE.

**Contact presse :** Mélissa Bourguignon  
[melissa.bourguignon@ag2rlamondiale.fr](mailto:melissa.bourguignon@ag2rlamondiale.fr) / 01 76 60 90 30 / 06 04 52 18 63